



AS/Per (2020) 12

20 novembre 2020

## Commission permanente

### **Déclaration sur la contribution parlementaire à la Déclaration d'Athènes de la Présidence du Comité des Ministres : « Répondre efficacement à une crise sanitaire dans le plein respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit »**

*présentée par le Président de l'Assemblée et adoptée par la Commission permanente le 20 novembre 2020*

1. L'Assemblée parlementaire rappelle son action et sa participation aux efforts déployés afin de répondre à la crise sanitaire liée à la covid-19 et à ses conséquences, notamment l'aide qu'elle apporte à l'échelle des États et du Conseil de l'Europe en vue de trouver des solutions viables et durables et d'enrayer la pandémie.
2. L'Assemblée attire l'attention sur les rapports, les recommandations et les résolutions qu'elle a adoptés concernant divers aspects de la crise en juin et en octobre 2020, et demande leur pleine application :
  - a. [Enseignements à tirer pour l'avenir d'une réponse efficace et fondée sur les droits à la pandémie de covid-19](#)
  - b. [Les démocraties face à la pandémie de covid-19](#)
  - c. [Les conséquences de la pandémie de covid-19 sur les droits de l'homme et l'État de droit](#)
  - d. [Garantir les droits humains en temps de crise et de pandémie : la dimension de genre, l'égalité et la non-discrimination](#)
  - e. [Les conséquences humanitaires de la pandémie de covid-19 pour les migrants et les réfugiés](#)
3. L'Assemblée réaffirme sa volonté de poursuivre sa participation aux travaux importants menés par l'autre organe statutaire du Conseil de l'Europe, le Comité des Ministres, notamment par l'élaboration de cinq rapports supplémentaires consacrés à la covid-19 :
  - a. L'impact de la pandémie de covid-19 sur l'éducation et la culture
  - b. L'impact de la covid-19 sur les droits de l'enfant
  - c. Vers un vaccin contre la covid-19 : considérations éthiques, juridiques et pratiques
  - d. Surmonter la crise socio-économique déclenchée par la pandémie de covid-19
  - e. Protéger les piliers de la démocratie en période de crises sanitaires
4. L'Assemblée souligne l'importance de suivre une approche axée sur les droits humains, l'État de droit et la démocratie pour relever les défis de la pandémie.
5. En outre, l'Assemblée exhorte les gouvernements à veiller à ce que toutes les mesures adoptées tiennent compte de la dimension de genre, et plus particulièrement à lutter contre les risques accrus de violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique, et à défendre le plein respect des droits de l'enfant.

6. L'Assemblée insiste sur la nécessité que toutes les mesures adoptées par les gouvernements dans le cadre de la gestion des nouvelles vagues du nouveau coronavirus soient soumises au contrôle parlementaire.
7. L'Assemblée se félicite des avancées en matière de développement d'un vaccin et souligne l'importance d'un déploiement équitable afin de garantir son efficacité. Elle examinera cette question d'un point de vue éthique, juridique et pratique au cours de sa partie de session de janvier 2021.
8. Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée salue la Déclaration d'Athènes de la Présidence du Comité des Ministres, ainsi que la « boîte à outils de la Secrétaire Générale », et décide de continuer à travailler en étroite coordination avec le Comité des Ministres afin de soutenir l'application des normes, mesures et politiques qui y figurent.
9. Enfin, l'Assemblée invite ses délégations d'observateurs et de partenaires pour la démocratie à coopérer avec elle en ce sens.